Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-212901870-20251125-2025_11_50-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2025-11-50
25 novembre 2025

Date de convocation : Mardi 18 novembre 2025	*Le mardi vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Absents excusés : 2 Votants : 14	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, MINGAM Gwenaëlle, SALMAS Anne Marie, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : Mme LE GUERN Marlène ayant donné pouvoir à M. LE BORGNE Laurent, M. REUNGOAT Erwan.* *Mme MINGAM Gwenaëlle a été désignée comme secrétaire de séance.*

Objet : Travaux de voirie 2026 - Demande de subvention dans le cadre du volet 1, Pacte Finistère 2030, millésime 2026

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal les travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont susceptibles d'être éligibles le cadre du volet 1, Pacte Finistère 2030, millésime 2026.

Il demande au Conseil l'accord de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil départemental dans le cadre du volet 1, Pacte Finistère 2030, millésime 2026.

Il présente le montant estimatif des travaux qui s'élèverait à 45 000 € HT et dont le plan de financement serait le suivant :

- Pacte Finistère 2030 : 30 000 €
- Autofinancement : 15 000 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

- **Sollicite** une subvention de **30 000 € au titre du volet 1, Pacte Finistère 2030, millésime 2026** se rattachant à cette opération
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. Gwenaëlle MINGAM* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 27 novembre 2025* *Transmission au contrôle de légalité le 27 novembre 2025*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.